

Nombre de  
membres en  
exercice

**26**

Présents et  
représentés

**25**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 24 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Le vingt quatre du mois de mars à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le dix sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège du Grand Anancy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

30 MARS  
2023

Déposée en  
Préfecture le

29 MARS  
2023

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Patrick LÉCONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Avait donné procuration

Catherine MERCIER-GUYON à Christian ANSELME

#### Était excusé

François LAVIGNE-DELVILLE

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

### **OBJET**

#### **DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPF POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ANNECY**

Par courriel du 7 mars 2023, la Commune d'Anancy a informé le Grand Anancy de sa volonté d'acquérir la parcelle cadastrée 268 AT n° 132, d'une superficie de 1 722 m<sup>2</sup>, propriété Armataffet, située 16 chemin de la Croix Rouge à Anancy.

La Commune est mise en demeure par le propriétaire d'acquérir la totalité de cette parcelle bâtie pour un prix global d'un million d'euros. Cette proposition est en accord avec l'avis des Domaines.

Elle souhaite solliciter l'établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour acquérir cette parcelle destinée à la production de logement social.

Ladite parcelle est classée en zone Ur du PLU. Elle est :

- grevée partiellement d'un emplacement réservé n° 15 relatif à la « sur largeur pour requalification Avenue Zanarolli » au profit de la commune,
- grevée par un objectif de mixité sociale (L 151-15 CU),
- intégrée dans un périmètre soumis à une orientation d'aménagement et de programmation,
- intégrée dans un périmètre de sursis à statuer (L 424-1° CU).

Cette acquisition s'inscrit dans le projet de rénovation urbaine des Trois Fontaines, situé à proximité du centre-ville, des grands axes de circulation et du réseau de transports en commun. Le secteur d'aménagement des Trois Fontaines permettra d'accueillir la production d'un grand nombre de logements mais aussi de l'artisanat, des commerces et des espaces publics, renouvelant ainsi ce secteur de ville.

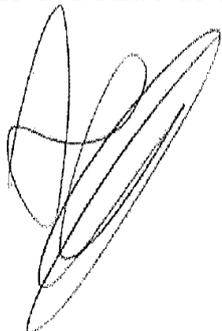
**LE BUREAU DECIDE :**

de donner un avis favorable sur cette intervention.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 25

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal stroke.

Sébastien LENOIR.